

Règles de classement

Du grade de psychologue de classe normale au grade de psychologue hors classe

Situation dans le grade de psychologue classe normale	Situation dans le grade de psychologue hors classe	Ancienneté d'échelon conservée dans la limite de la durée d'échelon
11ème échelon	5ème échelon	5/6 de l'ancienneté acquise
10ème échelon	4ème échelon	5/8 de l'ancienneté acquise
9ème échelon	3ème échelon	5/8 de l'ancienneté acquise
8ème échelon	2ème échelon	5/7 de l'ancienneté acquise
7ème échelon	1er échelon	2/3 de l'ancienneté acquise
6ème échelon - à partir de 2 ans	1er échelon	Sans ancienneté